

AFFAIRE N°1 - Compte Administratif du Maire et Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1977.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n°55 657 du 22 mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1977.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1977	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Section d'investissement		5 741 321,34	88 800 655,97	87 060 855,96		4 001 521,33
Section de fonctionnement		8 607 866,62	201 300 102,16	204 308 646,97		11 616 411,43
		14 349 187,96	290 100 758,13	291 369 502,93		15 617 932,76
A déduire opérations indirectes			80 749 722,70	80 749 722,70		
		14 349 187,96	209 351 035,43	210 619 780,23		15 617 932,76

Les principales opérations réalisées au cours de l'exercice 1977 sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 900 - Hôtel de Ville et Bâtiments administratifs.....	13 835 583,24	
901 - Voirie.....	16 531 749,31	
902 - Réseaux.....	26 358 754,26	
903 - Equipement scolaire et culturel.....	21 613 437,14	
904 - Equipement sanitaire et social.....	616 411,61	
906 - Services industriels et commerciaux.....	9 390,87	
908 - Urbanisme et habitation.....	158 931,93	
909 - Autres équipements.....	56 955,68	
914 - Programme pour les autres tiers.....	100 000,00	
925 - Mouvements financiers.....	9 519 441,93	
		88 800 655,4

financés par :

- subventions diverses.....	20 007 433,57	
- emprunts.....	44 122 000,00	
- FECL.....	3 084 609,00	
- amortissements.....	564 455,41	
- divers.....	955 052,92	
- résultat extr. reporté.....	5 741 321,34	
		74 479 872,2

Soit un déficit de..... 14 320 783,2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 930 - Service financier.....	10 852 626,83	
931 - Personnel permanent.....	21 624 633,33	
932 - Ensemble immobiliers et mobiliers.....	4 549 121,10	
934 - Administration générale.....	13 121 384,86	
936 - Voirie.....	21 092 958,28	
940 - Relations publiques.....	498 673,00	
942 - Sécurité et police.....	371 281,08	
943 - Enseignement.....	5 309 627,39	
944 - Oeuvre sociales scolaires.....	10 853 674,63	
945 - Sports et Beaux-Arts.....	1 384 274,44	
951 - Services sociaux sans comptabilité distincte..	683 448,81	
953 - Hygiène et sécurité.....	1 500,00	
955 -	10 376 478,06	
967 -	612 115,33	
970 - Charges et produits non affectés.....	567 779,98	
972 - Service fiscal.....	328 497,28	
		102 228 074,4

financés par :

CLASSE 70 - Produits d'exploitation.....	350 860,33	
71 - Produits domaniaux.....	622 162,06	
72 - Produits financiers.....	287 339,91	
73 - Subventions, participations.....	4 406 507,03	
74 - VRTS.....	34 460 193,13	
75 - Impôts indirects.....	40 187 832,36	
77 - Centimes et taxes assimilés.....	37 154 486,00	
78 - Réduction de charges (régie).....	5 901 060,97	

CLASSE 79 - Produits exceptionnels.....	188 413,48	
82 - Mandats annulés ou atteints par déchéances.....	69,00	
Excédent ordinaire reporté.....	<u>8 606 866,62</u>	
	<u>8 607 935,62</u>	132 166790,89

Soit un excédent de.....		29 938 716,49
qui a servi à couvrir les dépenses d'investissement pour un montant de.....		<u>14 320 783,73</u>
La différence, soit.....		15 617 932,76
sera reprise au Budget Supplémentaire de 1978.		

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE SECRETAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

"Le Compte Administratif qui vous est présenté constate les opérations comptables qui ont eu lieu pendant l'exercice 1977.

A ce titre, il peut faire l'objet des commentaires suivants :

Le montant total du compte passe de 168 millions en 1976 à 206 millions en 1977, soit une progression de 22. % répartie de la façon suivante :

	1 9 7 6	1 9 7 7	PROGRESSION
RECETTES - fonctionnement	120 M	132 M	10 %
- investissement	48 M	74 M	54 %
DEPENSES - fonctionnement	92 M	102 M	10,8 %
- investissement	61 M	88 M	44 %

Le prélèvement de recettes ordinaires (18 M) servant à financer une partie des investissements se situe à un niveau correct (13,87 %) bien qu'inférieur à celui de l'année passée (16,21 %).

#### EN CE QUI CONCERNE LES DEPENSES

. Les frais de personnel passent de 43 M en 1976 à 54 M en 1977 (+ 25 %),  
soit : - 16 % pour le personnel titulaire  
- 32 % pour le personnel journalier.

. Les annuités des emprunts croissent également tant en capital qu'en intérêt (7,8 M et 8 en 1976, 9,4 et 10,7 en 1977) et traduisent bien évidemment un endettement plus important de la commune (8,16 % des recettes ordinaires au lieu de 6,64 %).

. Le contingent d'aide sociale a diminué pour 1977 par rapport à 1976, mais une nouvelle augmentation importante est prévisible pour 1978.

#### EN CE QUI CONCERNE LES RECETTES

. Le V. R. T. S. croît de 13 % ce qui correspond à peu près à son évolution au niveau national.

. L'octroi de mer ne progresse que de 8,8 % et traduit bien la relative stagnation des affaires constatée en 1977.

. Le produit des centimes augmente de 16 % ce qui correspond :

- d'une part à la croissance de 9 % du nombre de centimes demandée par le Conseil Municipal
- et d'autre part à la progression de la masse imposable constatée par les Services Fiscaux (6,8 %).

Il est toutefois utile de remarquer la baisse relative de la patente dans les impositions locales (48,05 % en 1976, 46,75 % en 1977).

En résumé, ce Compte Administratif qui se traduit par un excédent de 15 617 932 F (dont 11 616 411 pour le fonctionnement) est l'expression d'une année comptable saine tant sur le plan de l'adéquation des prévisions avec les réalisations que sur celui de la gestion de la trésorerie.

LE MAIRE - Les Commissions font remarquer qu'il y a eu une baisse relative de la patente dans les impositions locales. Cette baisse est peut-être due :

- soit à l'augmentation de la masse des autres produits
- soit à une stagnation des affaires.

En ce qui concerne l'endettement d'une Commune, le pourcentage maximum admis est de 10 %. Nous sommes à 8,16 %.

Je vous rappelle que le Compte Administratif est le compte exact des opérations qui ont eu lieu pendant l'année 1977.

(LE MAIRE QUITTE LA SALLE DES DELIBERATIONS)

M. HOARAU - Avez-vous d'autres remarques à formuler à propos du Compte Administratif du Maire ?

M. DUPUIS - Les raisons de la baisse de la patente peuvent également s'expliquer par le fait que notre commune n'offre pas suffisamment d'avantages par rapport aux autres communes.

M. HOARAU - C'est vrai. Néanmoins, un gros effort est fait pour inciter l'installation des artisans à Saint-Denis. Il ne faut pas oublier non plus que la Commune du Port possède deux zones industrielles et que le prix des terrains est moins élevé.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le Compte Administratif du Maire.

ADOpte A L'UNANIMITE

x

x

x

(APPLAUDISSEMENTS)

(LE MAIRE REPREND SA PLACE A LA TABLE DU CONSEIL)

M. HOARAU - Monsieur le Maire, le Compte Administratif a été adopté à l'unanimité. En mon nom et en celui du Conseil Municipal, nous vous adressons toutes nos félicitations.

(APPLAUDISSEMENTS)

LE MAIRE - Je vous remercie d'avoir approuvé ce compte. Je voudrais associer à cette gestion, M. Marcel HOARAU, M. le Secrétaire Général de Mairie, Mme HOARAU et son personnel, à qui j'adresse toutes mes félicitations et tous mes remerciements.

(APPLAUDISSEMENTS)

+

+

+

LE MAIRE - Voici maintenant le projet de délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion de M. le Receveur Municipal

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1977 et les autorisations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 1977,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1976, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant,  
Délibère,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1977 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au Compte de Gestion à la clôture de la gestion :

	SOLDES AU DEBUT DE LA GESTION		OPERATIONS CONSTANTES AU COURS DE LA GESTION		SOLDES A LA CLOTURE DE LA GESTION	
	Débiteurs	Créditeurs	Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
Classe 1 et 2	359 579 401,49*	373 928 589,45	139 545 059,17	137 805 259,16	440 053 103,14	452 662 491,09
Classe 4	6 410 486,01	19 138 439,01	437 197 357,31	429 249 993,32	13 987 819,28	18 768 408,29
Classe 5	27 077 140,96		231 998 795,80	238 677 414,99	20 398 521,77	
Classe 6, 7 et 8			120 560 619,40	123 569 164,21	120 550 379,46	123 558 924,27
T O T A L	393 067 028,46	393 067 028,46	929 301 831,68	929 301 831,68	594 989 823,65	594 989 823,65

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1977 arrêté comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

SUBDIVISIONS	DERNIER EXERCICE		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS DE L'EXERCICE	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Section ordinaire		8 607 866,62	120 550 379,46	123 558 924,27		11 616 411,43
Section extraordinaire		5 741 321,34	88 800 655,97	87 060 855,96		4 001 521,33
T O T A L		14 349 187,96	209 351 035,40	210 619 780,23		15 617 932,76

3° - Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 1977, par le Receveur, n'appelle aucune observation de sa part.

Fait et délibéré à Saint-Denis, le 21 avril 1978.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Je vous rappelle que le Receveur Municipal établit ses comptes en dehors de la Mairie et suivant un autre procédé. Le calcul du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion doivent coïncider au stade final.

Monsieur le Receveur, pouvez-vous nous donner des explications concernant les différentes classes énumérées dans votre rapport ?

Le Receveur Municipal - Les comptes des classes 1 et 2 correspondent à des comptes de capitaux permanents, c'est-à-dire les recettes et les dépenses.

Ceux de la classe 3 représentent les comptes de stocks.

Les comptes de la classe 4 correspondent à une comptabilité que nous effectuons concernant les tiers.

Les comptes de la classe 5 concernent les disponibilités, les emprunts et ceux des classes 6, 7 et 8 correspondent à une comptabilité suivant la nature des recettes.

(LE RECEVEUR MUNICIPAL QUITTE LA SALLE DES DELIBERATIONS)

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le compte de gestion du Receveur Municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

(LE RECEVEUR REPREND SA PLACE A LA TABLE DU CONSEIL)

LE MAIRE - Monsieur le Receveur, en mon nom et en celui du Conseil Municipal, nous vous adressons, ainsi qu'à vos collaborateurs, toutes nos félicitations pour le travail qui a été accompli.

(APPLAUDISSEMENTS)

+

+

+

LE MAIRE - Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur le Compte Administratif du Maire et sur le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1977.

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vendredi 21 avril, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents : MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Dr Gilbert BOYER - Camille BOURHIS - Jacques TESSIER - Maurice CHANE KUNE - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Raymond NANDO - Maxime RIVIERE - Jean-Marie DUPUIS - Gilbert ROYER - Valère ROBERT - Mme André PAYET - MM. Gérard LAURET - Jean-Claude MONDON - Dr Gilbert GERARD - Jean-Marc NATIVEL - Aristide PAYET - Jack AFFEJEE - Melle Jeannine PASSY-SOULANC - Mme Valère ROCHE - MM. André LICHARDY - Abdoul-Hack AFFEJEE - Roland LAW KOUN MA THON - Fréd TANDRYA - Issop PATEL - Herfort CADET - Dr Paul MAINGARD - Gérard LEFEVRE - Fred K/BIDY - Alexandre DE BALBINE - Mme Jean-Marie KICHENIN.

Représentés : Mme JASMIN Eléopold par M. le Dr Gilbert BOYER  
M. ATECTAM Henry par M. Auguste LEGROS  
M. Philippe NATIVEL par M. Camille BOURHIS  
M. Alex GRAVINA par Mme Jean-Marie KICHENIN  
M. Yvon HO POON SUNG par M. Marcel HOARAU

Absents excusés : MM. Marc GERARD - Antoine PICARD

OUI le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes, notamment celles des 24 avril 1834 et 10 avril 1835,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1977 et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par Monsieur le Maire ordonnateur, le compte administratif de l'exercice 1977 accompagné du compte de gestion du Receveur ainsi que l'état des restes à réaliser sur 1977,

Procédant au règlement définitif du budget de 1977, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, à savoir :

RECETTES :

Les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1977	
évaluées par le budget à .....	349 789 158,3
ont dû s'élever d'après les titres définitifs des créances à	
recouvrer à la somme de.....	206 658 423,0

De laquelle somme, il convient de déduire celle de :	
pour non valeurs justifiées au compte du Receveur - Somme égale à.....	11 759,9

Au moyen de quoi la recettes de 1977 demeure définitivement	
fixée à la somme de.....	206 646 663,1

Vu  
*Saint-Denis le 24 juillet 1978*  
 Pour le Préfet  
 Le Secrétaire Général  
 Signé: Patrice MAGNIER  
 Pour copie certifiée conforme  
 Le Directeur des Finances  
 et des Collectivités locales  
 J. LAPOSTOLLE

DE P E N S E S :

Les dépenses créditées au budget de 1977 s'élèvent à..... 349 789 158,30  
De cette somme il faut déduire celle de..... 158 760 427,99

savoir

Crédits ou portions de crédits restés sans  
emploi comme excédant le montant réel des dépenses..... 1 471 397,19

Dépenses non ordonnancées avant le 28 février 1978.....  
et à reporter au budget de 1978..... 157 289 030,80

Somme égale à ..... 158 760 427,99

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice  
1977 sont définitivement fixées à ..... 191 028 730,37

Les recettes de toute nature étant de..... 206 646 663,13

Les dépenses de..... 191 028 730,37

Il est constaté par conséquent un excédent définitif de..... 15 617 932,76  
lequel sera reporté au Budget Supplémentaire de 1978.

Toutes les opérations de l'exercice sont déclarées définitivement closes.

La présente délibération sera jointe comme pièce justificative au Budget de 1977.

Délibéré à Saint-Denis, les jour, mois et an ci-dessus.

x

x

x